



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60 616
36 020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Pour une saisine par voie électronique :
<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/>

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-lindre.fr).

Semaine 44 – Du 30 octobre au 5 novembre 2017

* *
*

Transmission du formulaire assurance récolte 2017 *Avant le 30 novembre*

Si vous avez effectué une demande d'aide à l'assurance récolte lors de votre déclaration PAC 2017 et que vous vous êtes acquitté de la totalité de votre prime ou cotisation d'assurance avant le 31 octobre 2017, vous devez transmettre le formulaire de déclaration de contrat **au plus tard le 30 novembre 2017** à la DDT (adresse ci-dessus).

Le formulaire de déclaration de contrat pré-rempli doit vous être envoyé par votre entreprise d'assurance. Il vous appartient de vérifier la conformité des informations y figurant et de **le signer avant de le transmettre à la DDT.**

S'il comporte des inexactitudes, vous ne devez en aucun cas procéder vous-même à sa mise à jour. Vous devez prendre contact avec votre assureur pour lui signaler les corrections à effectuer et lui demander d'établir un nouveau formulaire.



PRÉFET DE L'INDRE